

Conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 13/2016-2021

Collège de la Carrière – Octroi du crédit de construction de l'extension du bâtiment scolaire

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal no 13/2016-2021 s'est réunie le 16.11.2016 dans la salle Chamberonne du bâtiment administratif. Elle était composée de :

Mesdames Caroline Albiker Pochon, CDC
Lucie Gonet, PS

Messieurs Bernard Barmaz, PS, président-rapporteur
Jacques Carnal, ROLC
Jacques-Edouard Germond, ROLC
Philippe Jaunin, CDC
Daniel Tapis, CDC

La commission a bénéficié de la présence de MM. Laurent Bovey, Municipal en charge des Bâtiments, et Nicolas Le Goff, chef du service Patrimoine et Bâtiments. Elle les remercie pour les réponses et précisions apportées aux nombreuses questions intéressées des commissaires.

Objet du préavis

Ce préavis a pour but d'octroyer à la Municipalité le crédit en vue de la réalisation de l'extension du collège de la Carrière, nécessaire en prévision de l'augmentation prochaine du nombre d'élèves à scolariser.

Pour rappel, la Municipalité dispose d'une planification des besoins sur 5 ans, actualisée chaque année. Au vu du développement des divers plans de quartiers, 300 élèves supplémentaires sont attendus d'ici 2020.

Les 8 classes du collège de la Romanellaz permettront de répondre aux besoins pour les classes de 1P à 4P. Elles ont également permis de libérer de la place au collège de Chisaz qui pourra recevoir tous les élèves de 5P et 6P. La problématique se pose par contre pour les 7P et 8P, le collège de la Carrière ne disposant aujourd'hui d'aucune marge de manœuvre. L'extension prévue permettra à priori de rapatrier la salle de dessin délocalisée à la Vernie et de disposer de la place nécessaire à l'enclassement des futurs élèves. De son côté, le collège de Marcolet est correctement dimensionné, y compris dans la perspective d'augmentation des effectifs.

L'extension était déjà prévue dans le préavis de construction du collège de la Carrière (préavis 28/2003), ce qui rend toute l'opération aujourd'hui plus facile : les droits à bâtir sont déjà acquis, les gabarits déterminés et la structure existante prévue en conséquence. La seule différence par rapport au projet initial concerne la suppression de l'appartement de fonction

du concierge imaginé à la base, rendue possible par la fin de l'obligation pour les employés communaux d'habiter la commune. Cela permet la construction de 2 classes supplémentaires.

Au terme des travaux, le collège de la Carrière bénéficiera de 5 classes supplémentaires et d'un préau aménagé, agrandi et adapté à l'augmentation des élèves et respectant les normes cantonales en la matière.

Précisions et suggestions

La commission a soulevé et discuté les points suivants :

1. Vœu de la commission chargée de l'étude du préavis no 103/2011-2016

Bien que cela ne soit pas mis en évidence dans le texte du préavis (ce qui est dommage), le projet présenté répond au vœu de la commission ayant étudié le préavis no 103/2011-2016 « Octroi d'un crédit d'étude pour l'extension du bâtiment scolaire de la Carrière », à savoir la surveillance du chantier par un mandat externe. La responsabilité des problèmes d'étanchéité des façades constatés peu de temps après la construction initiale incombait à l'entreprise de construction, mais la surveillance du chantier n'avait pas été optimale. Pour l'extension, un mandat externe sera attribué pour cette tâche (examen des prochaines soumissions, suivi sur le chantier, contrôles, séances sur place, planning, etc.).

2. Energie et équipement

La commission a demandé et obtenu des informations complémentaires relatives à la décision de garder la chaudière actuelle à gaz plutôt que de profiter de ces travaux pour raccorder l'ensemble du bâtiment au réseau de chauffage à distance CRICAD. Tout d'abord, la chaudière actuelle est en état de fonctionner encore de nombreuses années et de répondre aux besoins de l'extension sans difficulté. Ensuite, la variante CRICAD est plus onéreuse puisqu'il faut compter un investissement de 60'000.- et des coûts annuels de chauffage plus élevés de 5'700.- (cf. document annexé préparé par M. Le Goff). Enfin, le manque de fiabilité de CRICAD quant à l'approvisionnement, constaté par la commune, a conforté cette position.

La commission a compris pourquoi des radiateurs traditionnels sont préférables à un système de chauffage au sol (possibilités d'adaptations plus fines, par classe, et temps de réaction plus court), de même qu'une aération en « simple flux » à un système en « double flux » (qui ne permet pas d'ouvrir les fenêtres et utilise de l'énergie pour chauffer l'air extérieur injecté à l'intérieur).

Par contre, la commission a suggéré d'examiner la possibilité d'installer un éclairage LED (plus économique et plus écologique) plutôt que fluorescent, ainsi que la possibilité d'utiliser une partie du courant produit par les panneaux photovoltaïques prévus plutôt que de tout injecter dans le réseau au vu de l'existence d'un différentiel entre la rémunération de l'électricité produite et le coût de l'électricité achetée.

3. Extérieur et aménagements

L'agrandissement de la surface de préau sera réalisé en rabotant et aménageant le talus nord. Cet espace sera goudronné et des bancs seront posés. Autour du tilleul, un revêtement à base de copeaux de vieux pneus collés par une résine permettra de laisser passer l'eau nécessaire à son arrosage et d'éviter que cette partie de la cour ne soit boueuse lors de pluies.

Les bancs en béton prévus pour remplacer les gradins en bois permettront d'assurer une meilleure sécurité dans la mesure où, au-dessous de ceux-ci, se trouve un espace vide jusqu'au niveau du sol. Les lattes de bois se dégradant et se déformant rapidement, leur remplacement fréquent est nécessaire.

4. Estimation des coûts

Le projet venant agrandir une structure déjà prévue pour cela et diverses démarches ayant déjà été effectuées lors du projet initial, les travaux mettront à disposition des écoles des salles à un coût favorable (3'350'000.- pour 5 salles, alors que l'on compte généralement 1 million par salle de classe). Ce montant est inférieur à celui prévu dans le plan des investissements 2017-2021 (4'000'000 sur le compte 3.513.5030.767) et le réduit donc sensiblement.

Les chiffres présentés sont à priori relativement assurés, dans la mesure où ils se basent sur les soumissions déjà rentrées à ce jour qui correspondent à 60-70% de l'ensemble.

Les travaux préparatoires (CFC1), devisés à 200'000.-, permettront notamment la mise en place sécurisée de ce chantier devant permettre un accès sûr aux élèves et la continuité du passage piétonnier. Il est précisé au passage que la grue ne tournera pas sur le bâtiment scolaire, mais sur la partie en construction (dont les classes des deux étages existants seront fermées) et sur l'espace libre se trouvant du côté du quartier Pré-Fontaine. Une expertise simplifiée sera par ailleurs effectuée pour s'assurer de l'absence de conséquence sur la galerie de Marcholet.

Le coût du mandat extérieur de surveillance du chantier s'élèvera à 40'000.-, montant qui n'a pas d'influence sur le coût total du projet dans la mesure où il réduit d'autant le montant versé à l'architecte, cette part de travail ne lui étant pas attribuée.

5. Planning

Le planning, prévoyant la mise en place du chantier en juin 2017, puis la mise à disposition des nouvelles salles de classe pour la rentrée 2018 est à priori réaliste, notamment en raison d'un démarrage du chantier dès les premiers jours des vacances scolaires 2017 et d'une construction utilisant diverses parties en préfabriqué.

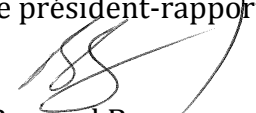
Position de la commission

La commission chargée de l'étude du préavis no 13/2016-2021 tient à relever tout particulièrement :

- la clairvoyance des concepteurs du projet initial qui prévoyait une extension possible, au moment où le besoin s'en ferait sentir. Cette démarche est à garder à l'esprit dans tout projet ultérieur de même type.
- l'attention écologique manifestée dans ce projet à travers les décisions autonomes et non obligatoires de respecter les « exigences accrues », telles que définies par la Loi vaudoise sur l'énergie, en matière d'enveloppe du bâtiment, réduisant de 20% la consommation d'énergie et d'installer 100 m2 de panneaux photovoltaïques sur le toit de la nouvelle construction.
- la prise en compte du vœu exprimé par la commission chargée d'étudier le préavis no 103/2011-2016 « Octroi d'un crédit d'étude pour l'extension du bâtiment scolaire de la Carrière », à savoir la surveillance du chantier par un mandat externe.

A l'unanimité de ses membres, la commission vous demande, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission,
le président-rapporteur



Bernard Barmaz